



Fiche
thématique

Agriculture

Chiffres clés

- **24 %** d'espaces agricoles sur le territoire
- **5 315** hectares de surface agricole
- **90%** des surfaces cultivées sont des grandes cultures
- **62** exploitations
- La taille moyenne des exploitations s'élève à **181 ha**
- **40%** des chefs d'exploitation ont plus de 60 ans
- **11** exploitations utilisent les circuits courts ou l'accueil à la ferme

L'évolution des espaces ouverts

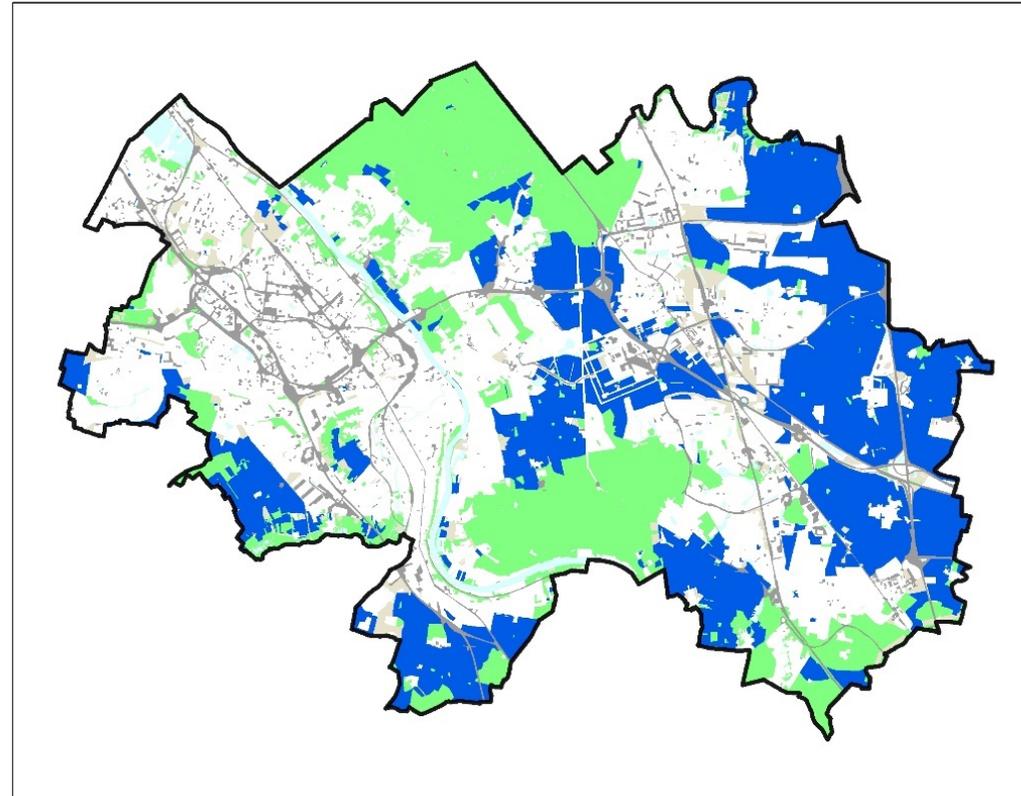
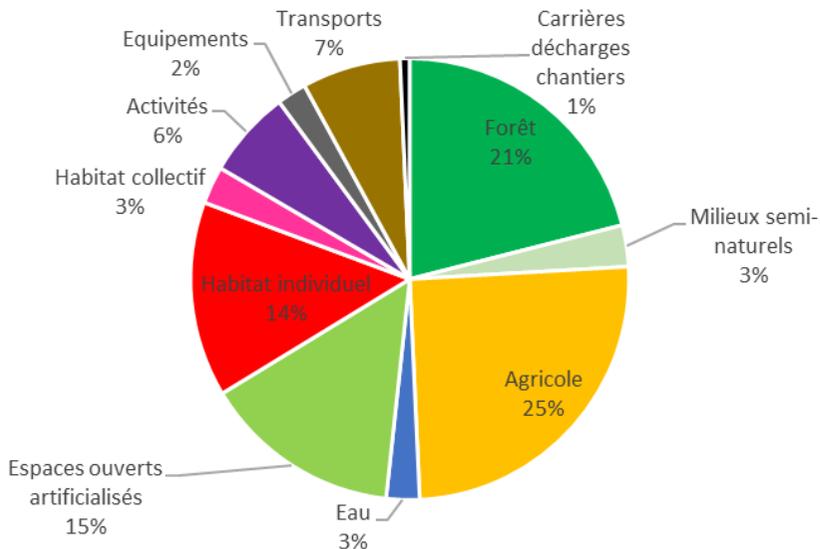
Les surfaces agricoles aujourd'hui

La surface agricole du territoire s'élève à 5 315 hectares.

Cette surface est composée de :

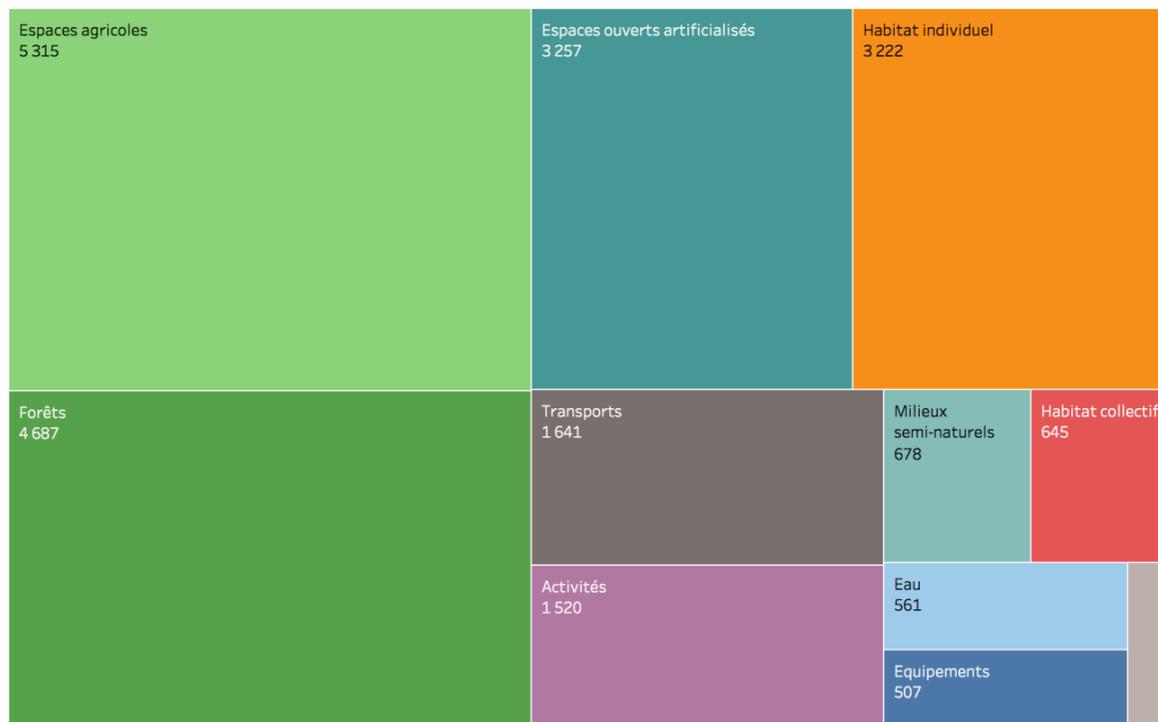
- terres labourées (grandes cultures, cultures maraîchères,...),
- surfaces toujours en herbe (prairies permanentes, alpages),
- cultures pérennes (vergers, ...),
- cultures intensives sous serre

Elle ne comprend ni les bois ni les forêts. L'espace rural (espace agricole, espace boisé, milieux semi-naturels) représente 49% du territoire. Cet espace rural est composé à 50% par de l'espace agricole. Les bois et forêt représentent une surface de 4 680 ha à l'échelle du territoire.



L'évolution des espaces agricoles

GPSUD



Le périmètre de Grand Paris Sud correspond à un secteur de forte consommation des espaces agricoles. Plus de 40% des espaces agricoles ont disparu en 30 ans, à un rythme moyen de 1,83% an.

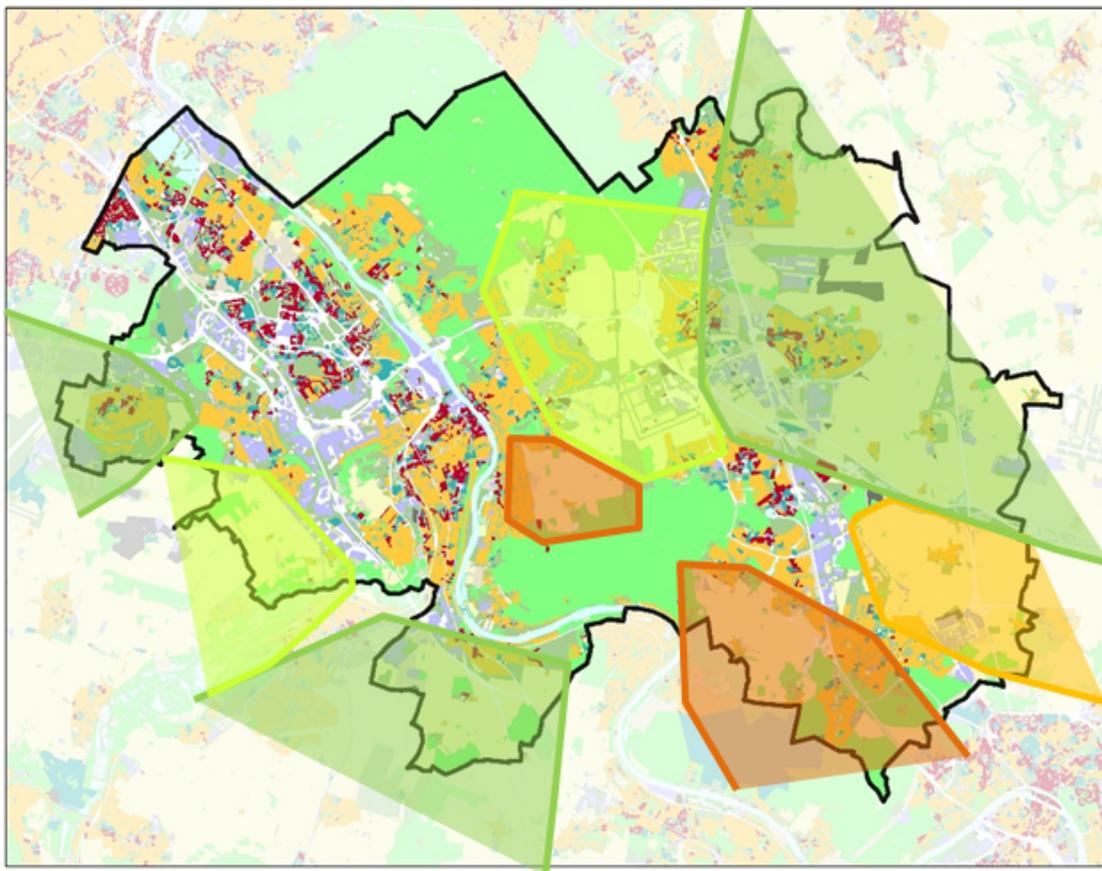
Le rythme a été le plus soutenu au début des années 90, et sur la période 2003-2008. Il ralentit sur la période suivante (2008-2012).

Rythme annuel moyen de disparition des terres agricoles	
1982 - 2012	-1,83 %
1999 - 2003	-2,16 %
2003 - 2008	-2,46 %
2008 - 2012	-0,85 %

	Surface en 1982 (ha) % du total		perdu (variation)		gagné		Surface en 2017 (ha) % du total		(variation /1982)
Espaces agricoles	9 866	44%	- 4 652	(-47%)	+ 102	5 315	24%	(-46%)	
Forêts	4 766	21%	- 293	(-6%)	+ 214	4 687	21%	(-2%)	
Habitat individuel	1 940	9%	- 58	(-3%)	+ 1 341	3 222	15%	(+66%)	
Espaces ouverts artificialisés	1 819	8%	- 554	(-30%)	+ 1 991	3 257	15%	(+79%)	
Milieux semi-naturels	833	4%	- 732	(-88%)	+ 577	678	3%	(-19%)	
Transports	820	4%	- 61	(-7%)	+ 882	1 641	7%	(+100%)	
Carrières, décharges et chantiers	536	2%	- 528	(-99%)	+ 181	189	1%	(-65%)	
Activités	535	2%	- 111	(-21%)	+ 1 096	1 520	7%	(+184%)	
Eau	494	2%	- 41	(-8%)	+ 108	561	3%	(+14%)	
Habitat collectif	355	2%	- 22	(-6%)	+ 312	645	3%	(+82%)	
Equipements	259	1%	- 33	(-13%)	+ 281	507	2%	(+96%)	
Total	22 221	100%				22 221	100%		

Les espaces agricoles

Les sols et leur qualité agronomique



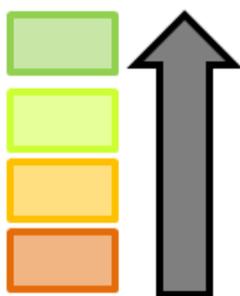
La majeure partie du territoire correspond à la partie occidentale du Plateau de la Brie, la « Brie française ». Le sous-sol est un plateau calcaire, recouvert par une couche de limons (lœss), qui fournit à ces terres, notamment très favorables à la grande culture, leur grande fertilité.

Les agriculteurs décrivent une variété de sols, généralement de grande qualité agronomique : limoneux sur une majorité du territoire, mais aussi des terres plus argileuses à proximité de la Seine.

Ces différents sols, qui peuvent permettre une variété de productions (les limons profonds sont très favorables à la grande culture, les sols plus sableux conviennent mieux à l'activité maraîchère...) sont le résultat de l'action de différents facteurs – géologiques, climatiques, biologiques – sur de très longues périodes de temps.

Cet espace à fort potentiel agronomique, stratégique à proximité de centres urbains importants, est une ressource non renouvelable. La qualité agronomique des sols est donc un élément qu'il importe de prendre en compte, aux côtés des autres critères retenus, dans tout projet impliquant l'artificialisation de terres agricoles.

Cartographie : Sefer Ile de France - octobre 2018
Sources : IGN, SAPA, IDF
REPRODUCTION INTERDITE
Date: 08/10/2018



Qualité agronomique des sols

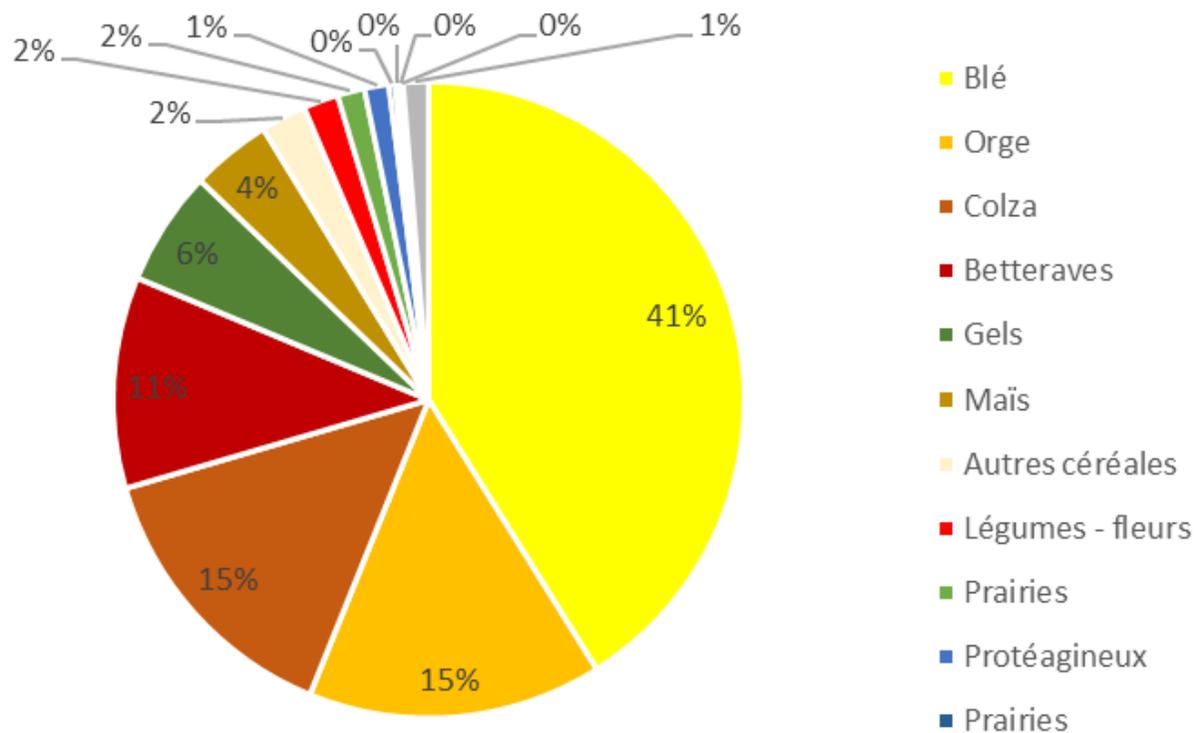
(Source : entretiens exploitants)



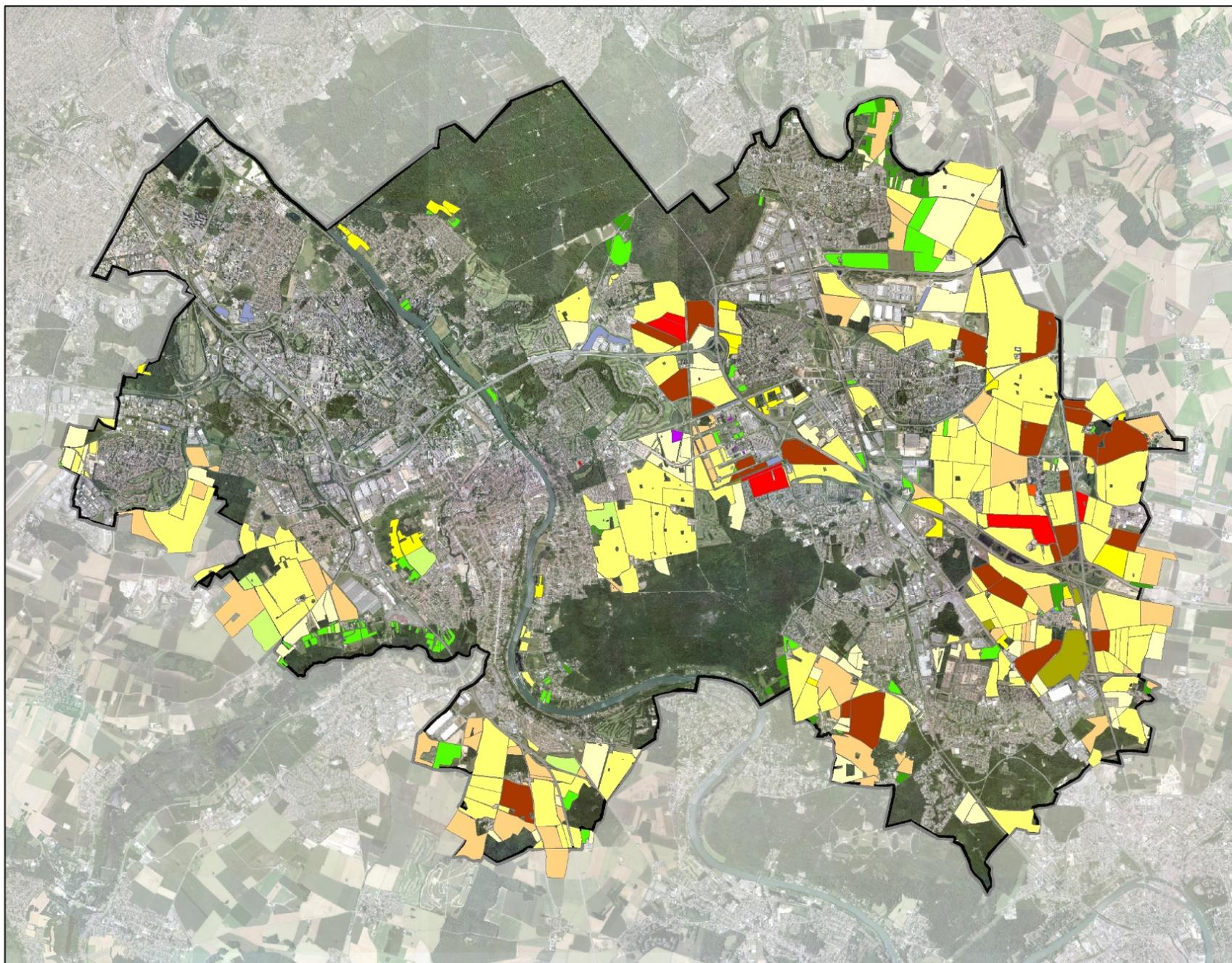
Les productions agricoles

En termes de surfaces, les grandes cultures sont majoritaires sur le territoire. Les cultures de blé, orge, colza, maïs, protéagineux, représentent près de 80% des surfaces cultivées, et 90% si l'on y ajoute les cultures de betteraves.

Les cultures de protéagineux (pois, fèves) sont moins présentes qu'au niveau régional. Les productions légumières (pomme de terre et maraîchage) sont en revanche deux fois plus présentes qu'au niveau régional.

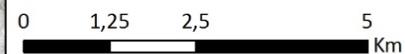


Type de production	Surface (en ha)	Part de la SAU globale
CEREALES OLEO-PROTEAGINEUX	4427,17	78,19%
Dont :		
BLE TENDRE	2325,71	41,07%
MAIS GRAIN ET ENSILAGE	232,36	4,10%
COLZA	813,51	14,37%
ORGE	853,54	15,07%
PROTEAGINEUX	70,69	1,25%
AUTRES CEREALES	131,36	2,32%
CULTURES INDUSTRIELLES (DONT BETTERAVES)	608,59	10,75%
GELS (JACHERE)	331,45	5,85%
LEGUMES-FLEURS	101,99	1,80%
PRAIRIES ET FOURRAGES	108,84	1,92%
DIVERS	73,23	1,29%
LEGUMINEUSES	7	0,12%
VERGERS	4,07	0,07%
TOTAL GENERAL	5662,34	100%



CULTURE

- Blé
- Maïs
- Orge
- Autres céréales
- Colza
- Protéagineux
- Gels
- Fourrage
- Prairies
- Vergers
- Betteraves
- Légumes
- Divers

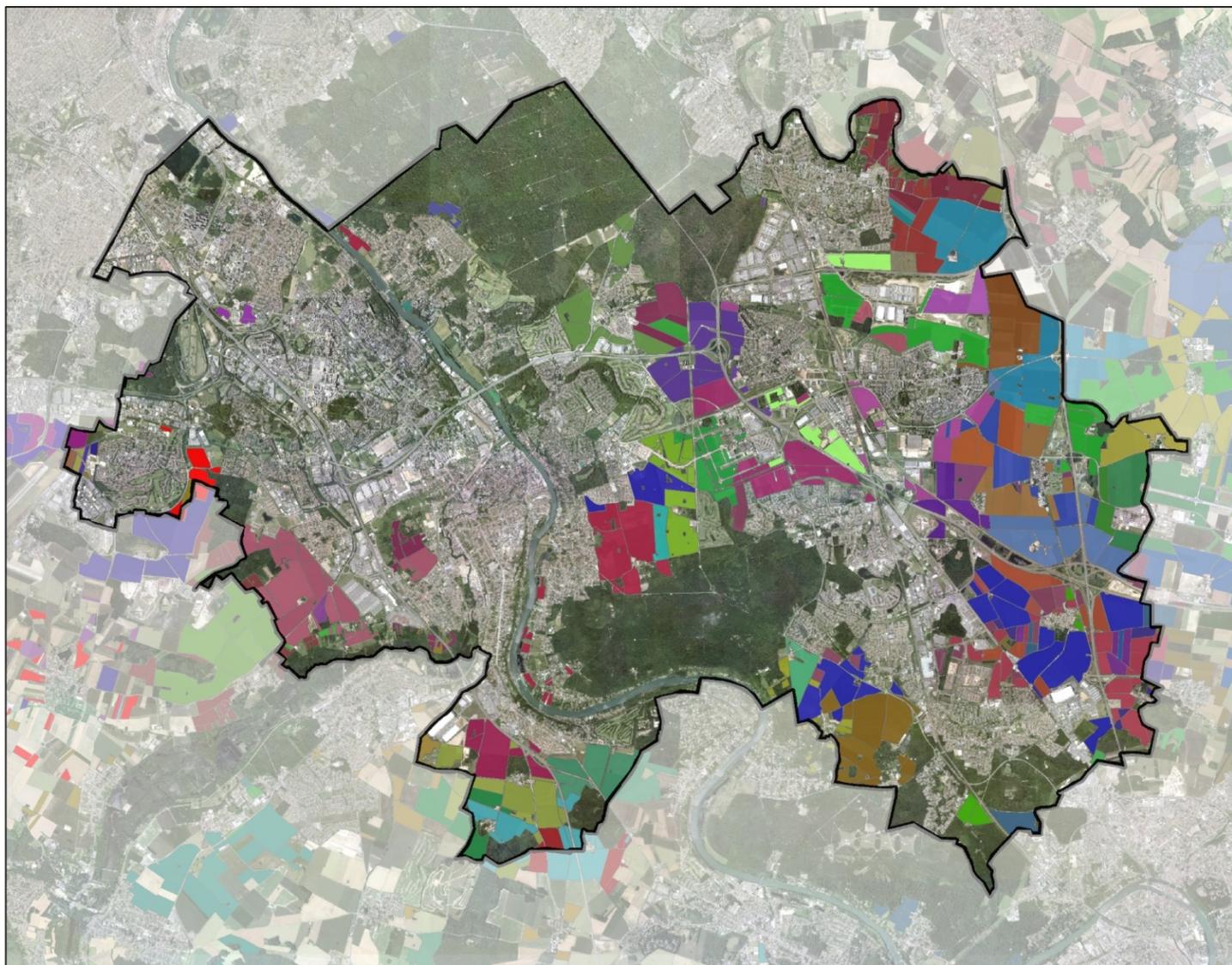


Cartographie : Safer Ile de France - octobre 2018
 Sources : IGN, SAFER IDF
 REPRODUCTION INTERDITE
 Date: 11/10/2018



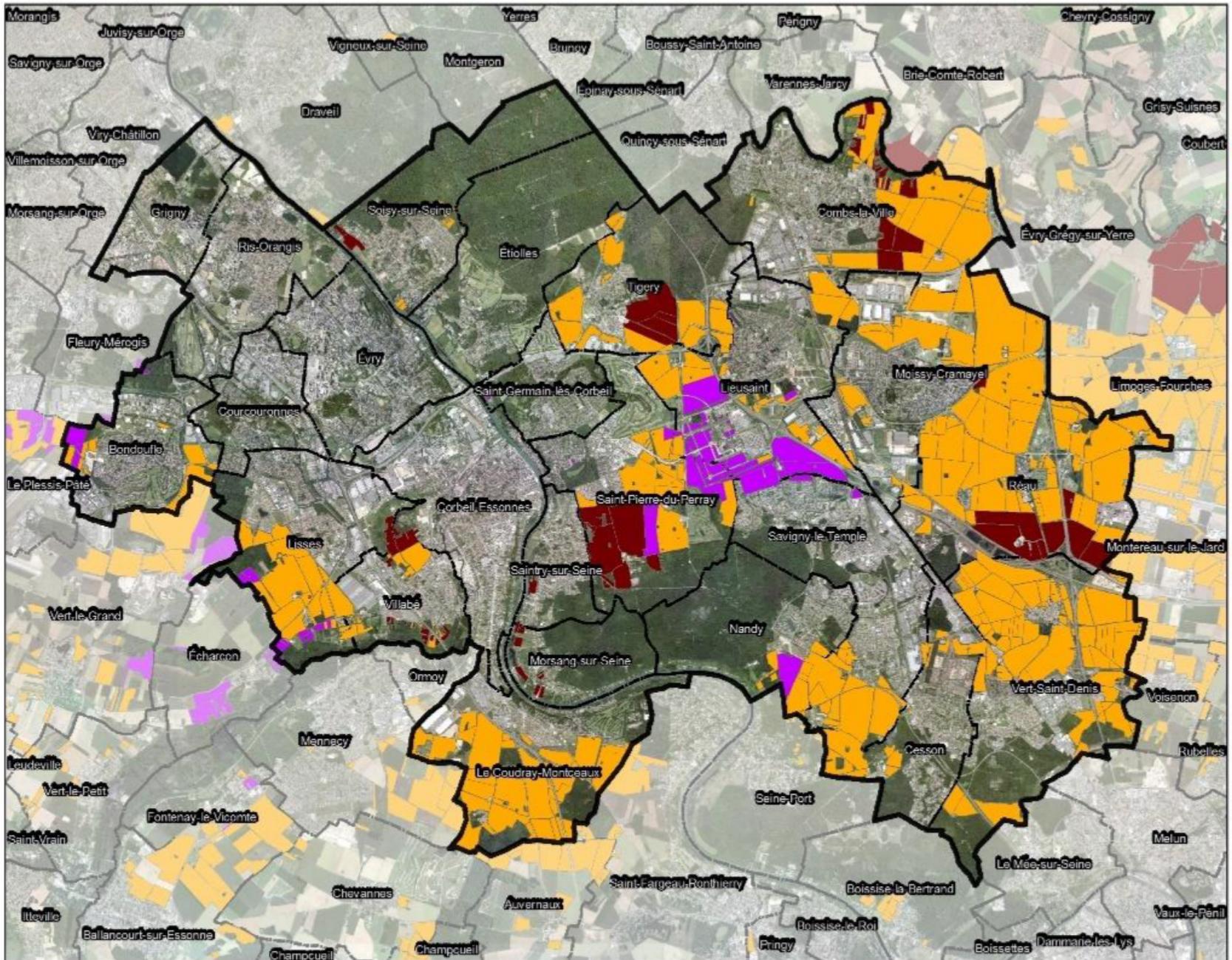
L'activité agricole

Les exploitations



62 exploitations sont présentes sur le territoire de Grand Paris Sud. Elles présentent une Surface Agricole Utile (SAU) moyenne de 181 ha, et ont en moyenne, la moitié de leur surface sur le territoire de Grand Paris Sud.

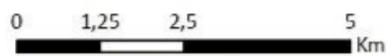
Parmi ces 62 exploitations, 30 ont plus de la moitié de leur surface agricole totale sur le territoire. Ces 30 exploitations représentent 75% de la surface agricole du territoire, soit une SAU globale (dans et hors de GPS) de 4 277 ha (dont 3 881 ha dans le périmètre de la CA Grand Paris Sud).



Grand Paris Sud Seine
Essonne Sénart

Exploitations par types de production

- Grandes cultures
- Grande culture + spécialisé
- Grandes cultures + pommes de terre



Cartographie : Safer Ile de France - décembre 2018

Sources : IGN, SAFER IDF
REPRODUCTION INTERDITE

Date: 17/12/2018

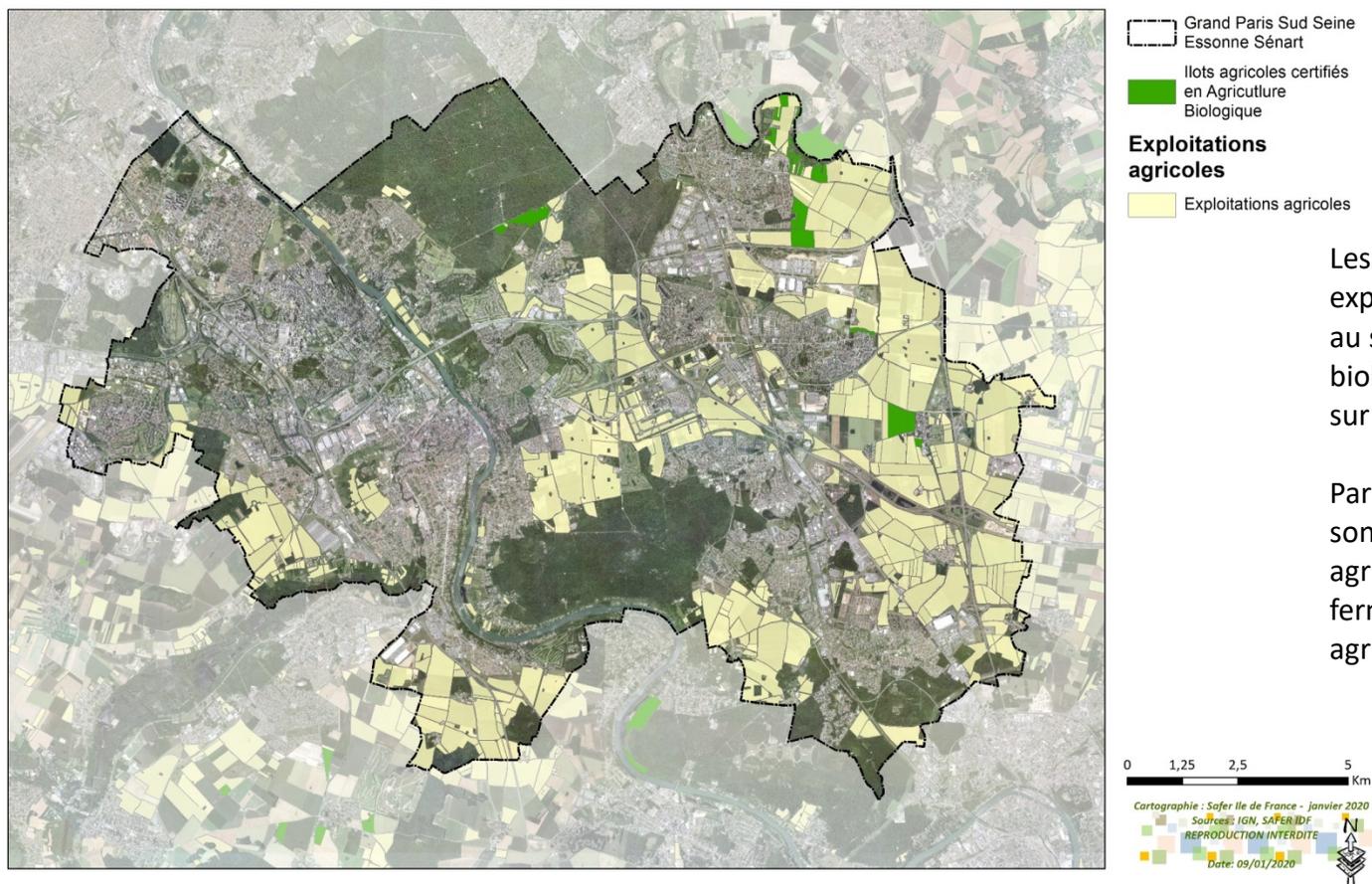


La multifonctionnalité des exploitations du territoire

La plupart des exploitants se disent attentifs à « raisonner » leurs pratiques agricoles : au-delà des éléments imposés (mise en place de bandes enherbées, gel d'une partie de l'assolement), nombre d'entre eux ont conservé ou mis en place des techniques visant à favoriser la biodiversité (maintien ou réhabilitation de haies, bosquets, mares...), économiser de l'énergie (travaux du sol simplifiés notamment) ou encore diminuer l'utilisation d'intrants (équipement en matériel de précision, utilisation de compost, multiplication des rotations...). Ils sont appuyés dans ces démarches par les conseillers de la chambre d'agriculture ou des partenaires économiques (techniciens des coopératives).

Par ailleurs :

- Deux pratiquent l'agriculture biologique, il s'agit d'exploitations de grandes cultures ;
- Un exploitant a développé un potager bio en marge de la cueillette ;
- Une exploitation développe des pratiques de conservation raisonnée des pommes de terre (pomme de terre non gazées).



Les exploitations agricoles en AB représentent 3% des exploitations agricoles ayant au moins un îlot de culture au sein du territoire. Les surfaces certifiées en agriculture biologique totalisent quant à elles une surface de 143 ha sur tout le territoire, soit 2,5% de la SAU.

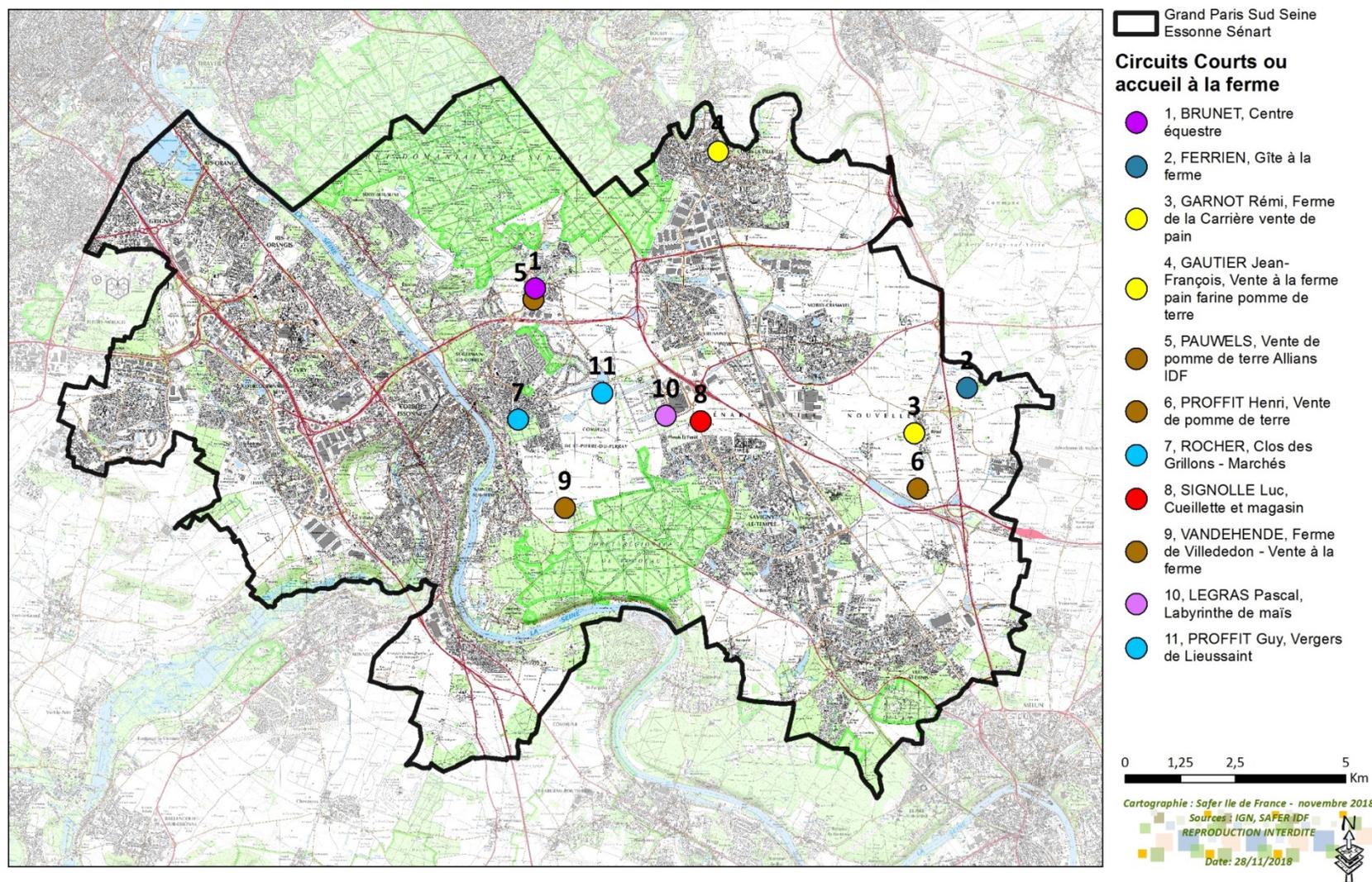
Par comparaison, en Île-de-France, à fin 2017, 15 081 ha sont cultivés en bio, soit près de 2,7% de la surface agricole utile francilienne (moyenne nationale 6,5%) et les fermes biologiques représentent 6,2% des exploitations agricoles franciliennes (moyenne nationale 8%).

Si une majorité des nouveaux habitants sont étrangers au monde agricole et à son fonctionnement, l'intérêt pour l'activité agricole existe et se manifeste par le succès remporté par les exploitations nouant des liens avec le public.

Il s'agit notamment des systèmes de commercialisation en « circuits courts », que l'on définit comme une vente directement du producteur au consommateur, ou n'impliquant qu'un seul intermédiaire.

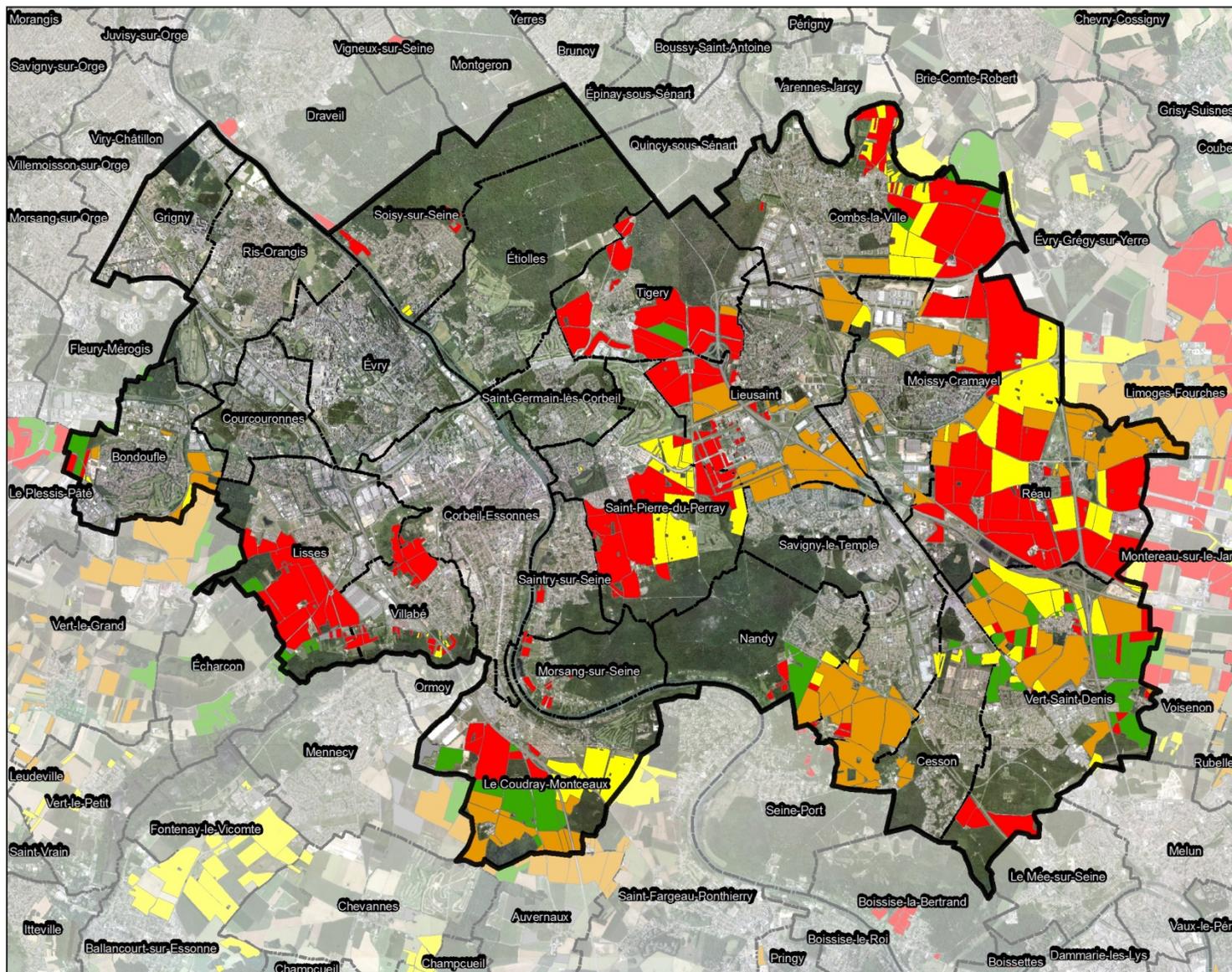
Ainsi, malgré une orientation générale vers des productions s'y prêtant relativement peu, huit exploitants du territoire pratiquent une commercialisation de leurs produits en circuits courts (principalement vente directe), une proportion supérieure aux 14% d'exploitations commercialisant des produits en circuit court sur l'ensemble du département Seine-et-Marne. Il est ainsi possible d'acheter farine, pain, pommes de terre, légumes, auprès de producteurs engagés dans des filières de proximité. Du foin, de la paille et du bois sont également commercialisés directement sur plusieurs exploitations du territoire.

Trois exploitations accueillent du public sur leur ferme (cueillette, activités pédagogique ou gîte), et une exploitation s'est orientée vers la création d'un centre équestre.



Les points de vente locaux et accueil du public à la ferme dans diverses formes sont recensés sur la carte ci-contre (en jaune les ventes de pain, en marron les ventes de pomme de terre, en bleu les magasins diversifiés, en rouge la cueillette).

L'emploi agricole



Grand Paris Sud Seine
Essonne Sénart

Classe d'âge du chef d'exploitation

- < 40 ans
- 40-50 ans
- 50-60 ans
- > 60 ans
- nc

La part importante d'exploitants dans les classes d'âge les plus élevées soulève une interrogation quant à leur succession. Parmi les chefs d'exploitation proche de l'âge de la retraite, nombre ne souhaite pas transmettre leur exploitation à leurs enfants, soit parce qu'elle ne dispose pas d'une superficie suffisante, soit parce que les perspectives actuelles de l'économie agricole combinées à des conditions de travail difficile en périurbain, ne constituent pas pour eux un avenir souhaitable pour leurs enfants. Une grande majorité des chefs d'exploitations sont par ailleurs eux-mêmes issus d'une famille d'agriculteur, dont ils ont repris l'outil de travail lors de leur installation.

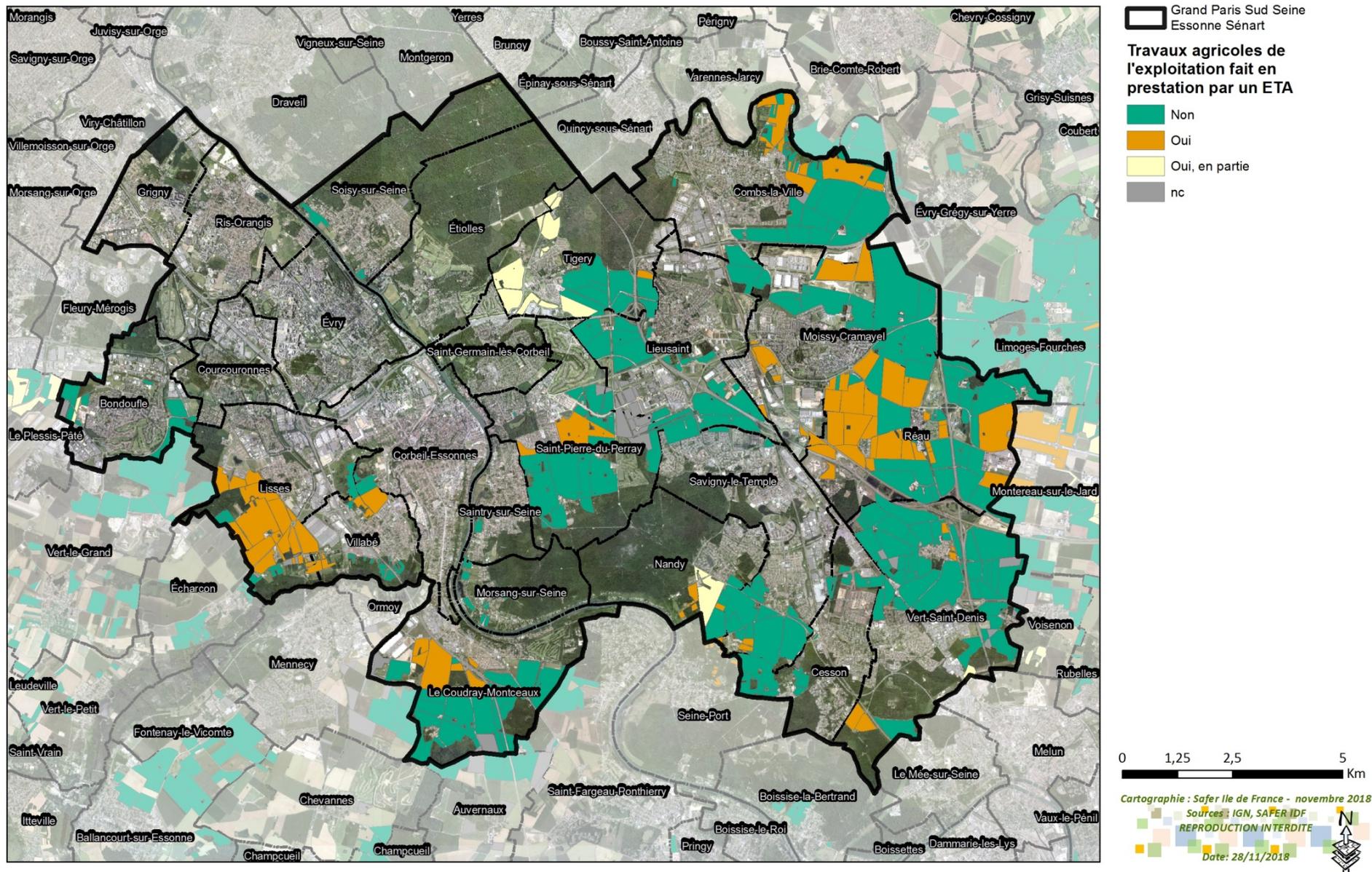
0 1,25 2,5 5 Km

Cartographie : Safer Ile de France - novembre 2011.

Sources : IGN, SAfer IDF
REPRODUCTION INTERDITE

Date: 28/11/2018

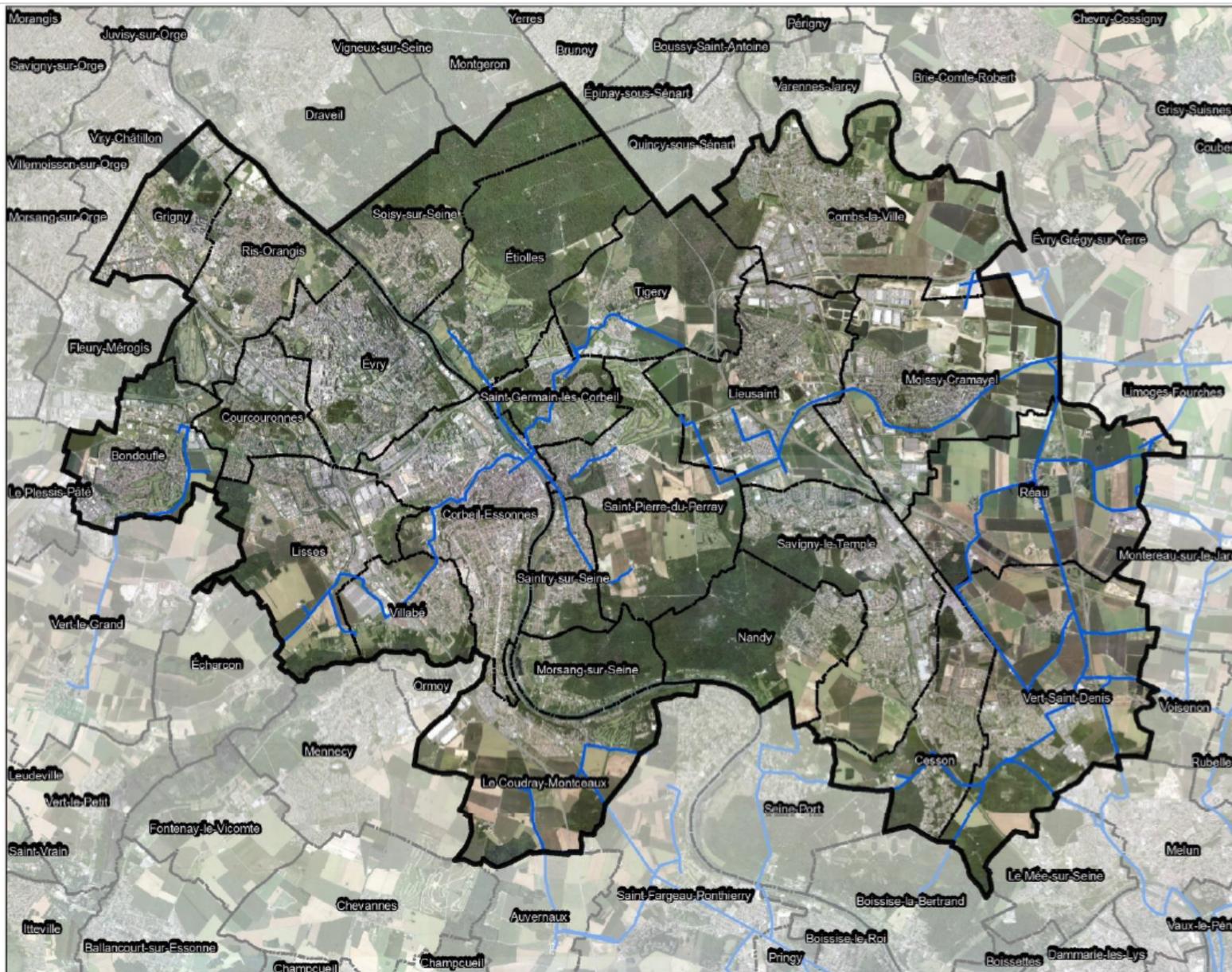




Une particularité du territoire est le fort phénomène d'externalisation du travail agricole : 13 exploitations (soit 21% des exploitations présentes sur le territoire) confient ainsi l'ensemble de ce travail à une entreprise de travaux agricoles (ETA) – souvent un agriculteur voisin se chargeant d'effectuer les travaux agricoles à la suite de ceux réalisés sur leurs propres parcelles. Il s'agit d'exploitants relativement âgés (60% d'entre eux ont plus de 60 ans, et la moyenne d'âge dans ce groupe est de 65 ans), et/ou dont l'exploitation est de taille relativement modeste (moins d'une centaine d'hectares pour les deux tiers de ces exploitants, qui possèdent en moyenne 98 ha de SAU).

Ces exploitations externalisant le travail représentent 23% des surfaces agricoles de Grand Paris Sud. Ce sont 40% des exploitations qui disposent de plus de la moitié de leur SAU sur le territoire.

Les circulations agricoles



Grand Paris Sud Seine
Essonne Sénart
Circulations agricoles

La question des circulations fait partie intégrante de la fonctionnalité des exploitations agricoles : il est nécessaire, pour l'exploitant, de pouvoir se rendre de ses bâtiments d'exploitation à ses parcelles, et de pouvoir circuler vers ou depuis les différents partenaires économiques (livraison de la récolte directement au silo par l'agriculteur, ou passage de camions qui viennent collecter la production au niveau de l'exploitation). En situation périurbaine, cette question se pose de manière particulièrement cruciale : la circulation importante peut augmenter les temps de déplacement et leur dangerosité, et des aménagements peuvent d'autre part gêner la circulation de véhicules larges (ronds-points serrés, chicanes, « mobilier urbain »...).

La carte ci-contre présente la localisation des principales circulations utilisées par les exploitants agricoles.



Les initiatives de concertation impliquant les exploitants

La charte agricole de Sénart

La charte agricole de Sénart présente comme enjeu principal de parvenir à concilier les objectifs de développement urbain et ceux spécifiquement liés à l'agriculture.

Signée le 19 juillet 2013 par le SAN de Sénart Ville Nouvelle, la Chambre d'agriculture de Seine-et-Marne, l'EPA Sénart, la SAFER Île-de-France, le Conseil Départemental de Seine-et-Marne et l'Agence Régionale des Espaces Verts, à laquelle l'Etat est associé. Elle fixe les grands objectifs suivants :

- Préserver des espaces et des activités agricoles pérennes ;
- Accompagner et favoriser la création d'activités agricoles diversifiées de proximité ;
- Renforcer la concertation entre agriculteurs et élus locaux ;
- Favoriser le dialogue entre la société et les agriculteurs.

L'APPACE

L'Association Pour le Plateau Agricole du Centre-Essonne (APPACE) est présente sur quatre communes du territoire de l'agglomération :

- Ris-Orangis
- Bondoufle
- Courcouronnes
- Lisses

L'APPACE est une association qui a pour objectif de :

- Promouvoir le plateau agricole du Centre-Essonne et valoriser son patrimoine auprès des citoyens et des pouvoirs publics ;
- Préserver la vocation agricole du plateau, soutenir son agriculture périurbaine, maintenir ses surfaces agricoles et sa biodiversité ;
- Créer du lien social entre les agriculteurs et les citoyens ;
- Pérenniser le caractère de poumons vert de ce territoire, bordé par les Espaces Naturels Sensibles protégés de la vallée de l'Essonne ;
- Intégrer à cette démarche les agriculteurs, les habitants, les associations, les communes, les intercommunalités de ce territoire, le Conseil Départemental de l'Essonne ainsi que le Conseil Régional d'Ile-de-France.

Reconnue comme **territoire agri-urbain** par la Région Île-de-France depuis 2017, elle dispose d'une animatrice pour assurer ces missions. Composée de trois collèges (agriculteurs, collectivités locales, membres actifs), elle joue un rôle de concertation et d'échange entre acteurs peu habitués à collaborer. L'association existe depuis plus de 20 ans.

Les projets agricoles sur le territoire

Le Cirque de l'Essonne

Le Cirque de l'Essonne est constitué de 134 ha d'espaces ouverts, dont 50 ha agricoles situés entre les communes de Lisses, Corbeil-Essonnes et Villabé.

En 2018, une convention a été signée par Grand Paris Sud, le Département de l'Essonne, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Essonne (CAUE) portant sur un plan de 6,5 millions d'euros d'études et de travaux pour aménager, préserver et valoriser le cirque de l'Essonne.

Actuellement, les espaces agricoles du cirque de l'Essonne sont mis en valeur par deux exploitations. L'activité agricole est aujourd'hui peu fonctionnelle, en raison de conflits d'usage (dépôts de déchets, dégradations), de difficultés d'accès (franchissement zones urbaines, pont étroit), et des dégâts de cultures causés par les oiseaux. Les agriculteurs se sentent aujourd'hui peu impliqués dans les dynamiques de revalorisation du Cirque de l'Essonne.



La ferme urbaine bio à Ris-Orangis

Un appel à projet a été lancé en 2018 par la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart, avec pour objectif la mise en place d'exploitations agricoles biologiques de proximité.

Le site de l'Aunette proposé à l'exploitation se trouve à l'Est de la commune de Ris-Orangis en limite avec la ville d'Evry, bordé par la RN7, la route de Mennecey (RD31), l'avenue de l'Aunette et le ru de l'Ecoute s'il Pleut et sa coulée verte.

Le projet a été lauréat de l'appel à projet de l'Etat « territoires à énergies positives », des subventions lui ont donc été allouées afin de réaliser les études et les travaux du site.

Par ailleurs, la communauté d'agglomération est devenue propriétaire du site (13 ha) et l'aménage en réalisant les travaux d'accès, voirie, réseaux, la construction d'un hangar agricole mutualisable, le forage, la clôture.



La ferme urbaine de l'Eco-quartier de Chanteloup à Moissy-Cramayel

Moissy-Cramayel réalise avec l'EPA Sénart la construction de son dernier quartier. Cet éco-quartier a pour ambition de développer des synergies environnementales, sociales et économiques et d'intégrer l'histoire rurale de la commune et l'opération de renouvellement urbain du centre-ville.

En complément des espaces verts cultivés des vergers qui s'installeront sur le site de l'éco-quartier et de l'écopaturage présent en cœur de ville, une ferme maraîchère biologique est en cours de création sur 2,6 ha au Nord du projet.

Aujourd'hui, 5000m² sont cultivés et permettent d'alimenter la cuisine centrale de la ville.



La légumerie à l'Ecopôle de Sénart

Coop Bio d'Île-de-France est une coopérative d'agriculteurs bio d'Île de France.

Elle a pour but de proposer la grande diversité des productions biologiques régionales en direct des agriculteurs, notamment à destination de la restauration collective et de la distribution spécialisée.

L'EPA Sénart a vendu un terrain à la Coopérative Bio d'Île-de-France pour l'implantation de son projet de légumerie qui a ouvert en janvier 2020 sur l'Ecopôle de Sénart.

Cette légumerie contribuera au développement de l'agriculture de proximité et des circuits alimentaires courts, en offrant de nouveaux débouchés aux exploitants agricoles.

Cet équipement structurant vise au développement d'activités de transformation afin de rendre les produits biologiques plus adaptés et plus compétitifs pour la restauration collective. Cela passe par une gamme de produits encore plus variée, des volumes plus importants, et une conservation des légumes sous différentes formes pour pouvoir être servis toute l'année.

La coopérative Bio d'Île de France, également plateforme virtuelle, proposera une grande diversité de produits bio, en ciblant un approvisionnement local. Ils seront principalement destinés à la restauration collective et à la distribution spécialisée.

Première initiative de ce type en Île-de-France, elle permettra d'ouvrir au sein d'un même lieu : fruits et légumes, produits laitiers, légumineuses, farine, pain, jus de pomme, cidre, savons, produits de la ruche...

Ce projet constitue également une mesure de compensation agricole collective des projets portés par l'EPA Sénart.



**Direction de la
Prospective
et de
l'Observation
territoriale**